

ACCUEIL DE LOISIRS

ENFANCE



QUI CONTACTER

Vous avez le numéro de téléphone de l'accueil de loisirs sur la fiche modalités générales de fonctionnement mais vous pouvez aussi joindre :

Ufcv BRETAGNE
 Immeuble Le Quadri
 47 Avenue des Pays Bas
 35200 Rennes
 Tél. : 02 23 42 35 00

Coordonnatrice administrative
 Gwladys ONANA
 Tél. 02 23 42 35 05
 animation_bz@ufcv.fr

Responsable Régionale de l'Animation Territoriale
 Anne RONCEAU

L'Ufcv est une association laïque et pluraliste reconnue d'utilité publique. Son objectif est de proposer aux enfants des lieux de détente, de loisirs, de découverte et de socialisation. Nos accueils de loisirs se veulent respectueux du rythme des enfants, adaptés à leurs besoins d'apprentissage et conformes aux réglementations en vigueur.

Avec votre commune, nous avons fait différents choix permettant :

- > d'encadrer et de former nos équipes en adéquation avec nos ambitions éducatives
- > d'améliorer nos actions dans le cadre d'une démarche constante de qualité.

Notre réussite et notre projet reposent sur l'engagement des équipes d'animateurs et de directeurs.

Favorisant le jeu, la créativité, la découverte et l'échange, ils mettent leurs ressources en action afin de permettre aux enfants de vivre des moments agréables et éducatifs. La réussite d'un accueil de loisirs éban l'affaire de tous, je vous invite à vous informer sur la vie de l'accueil de loisirs (projet pédagogique, programme, réunion parents...). N'hésitez pas à échanger avec les équipes d'animation ou auprès de la délégation régionale de l'Ufcv.



PROJET ÉDUCATIF SIMPLIFIÉ

Ce projet, nourri des finalités de l'Urcv et du projet éducatif national concernant les accueils de loisirs, s'adresse à tous les partenaires de notre action auprès des enfants. Cette synthèse veut expliquer le fondement de nos pratiques, par la conception que nous nous faisons de l'enfant, de la place et du rôle de l'accueil de loisirs aux côtés de la famille et de l'école.

Il s'inscrit donc dans une réalité sociale, et doit permettre, par sa mise en œuvre à travers les projets pédagogiques des accueils de loisirs, de donner du sens aux actions, d'expliquer des choix forts, de soutenir la créativité et la réflexion des personnels d'animation et de direction, des parents et des partenaires municipaux et institutionnels, qui sont les premiers acteurs de ce projet.

Enfin, ce projet est évolutif, puisqu'il s'inscrit dans un environnement social et se destine à des publics eux-mêmes en perpétuelles évolutions. Ce projet définit 4 grands axes de réflexion, à partir desquels l'action de terrain peut être mise en œuvre.

L'ACCUEIL DE LOISIRS COMME UN LIEU DE DÉTENTE

RYTHMES

Au regard des rythmes imposés à l'enfant par l'école, les impératifs de travail de son/ses parent(s), sa participation à des activités culturelles ou sportives, il faut percevoir l'accueil de loisirs comme un lieu où l'enfant va pouvoir avant tout se poser, envisager sa journée à son rythme, rompre avec un système où les horaires lui sont imposés. Tout en respectant les rythmes personnels, l'accueil de loisirs doit donc proposer aux enfants des fonctionnements souples, ne se fondant pas sur le temps contraint.

SÉCURISATION

Par ailleurs, pas de détente possible si l'enfant ne perçoit pas qu'il est entouré d'une équipe d'adultes référents, organisés, en mesure de garantir sa sécurité physique et affective. Garantir les sécurités de l'enfant est un préalable incontournable à son bien-être, son sentiment de liberté, sa faculté à prendre des initiatives et envisager sa journée de façon sereine.

PLAISIR

La qualité du climat relationnel que l'équipe d'adultes doit créer est aussi un facteur primordial de qualité et de détente. L'enfant ne doit pas être « pressé », contrairement, il doit pouvoir avoir le droit de ne rien faire. La relation, l'accompagnement de l'enfant dans ses projets de loisirs, doit être le premier vecteur de plaisir ressenti par l'enfant et l'adulte. L'activité n'est donc qu'un moyen pour faire vivre à l'enfant des situations plaisantes et réalisables.

L'ACCUEIL DE LOISIRS COMME UN LIEU DE SOCIALISATION

COMMUNICATION

Une relation de confiance doit naître des relations entre les enfants et les adultes, entre les enfants entre eux, entre l'équipe éducative au sens élargi et les parents. Le projet du centre, les fonctionnements mis en place doivent être clairs, définis systématiquement par l'ensemble des partenaires concernés. Une attention particulière doit être portée à la relation entre les acteurs de l'accueil de loisirs : équipe d'animation, parents des enfants accueillis et personnels municipaux et de l'éducation nationale constituant à notre sens une « entité éducative », qui, même si chacun a des rôles différents, doit être cohérente. Il faut donc travailler à l'explication, la concertation, l'information permanente des uns et des autres avec comme objectif la qualité et la clarté de ce qui est donné à vivre à l'enfant. Deux éléments nous apparaissent à cet égard incontournables : la qualité de l'accueil fourni aux parents et enfants aux différents moments de la journée, ainsi que la qualité de l'échange que l'équipe éducative doit instaurer avec les parents. Si l'on souhaite que l'accueil de loisirs ne soit pas considéré comme une garderie, il faut toujours savoir expliquer en quoi il est bien plus que cela.

L'ACCUEIL DE LOISIRS COMME UN LIEU DE DÉCOUVERTE

Découverte peut vouloir dire donner à l'enfant à pratiquer des activités nouvelles, ou du moins suffisamment diversifiées pour qu'elles soient l'occasion d'une expérimentation, d'un épanouissement. Découvrir peut également signifier « se découvrir », c'est à dire se reconnaître à travers la pratique d'activités, des goûts, des compétences, des appétits que l'on ignorait. Enfin, découvrir, c'est aussi rencontrer, s'ouvrir sur l'extérieur, apprendre à connaître l'autre. Les accueils de loisirs ne doivent pas être des bulles fermées, mais au contraire favoriser les rencontres, permettre l'aventure collective, l'immersion et l'action dans une réalité sociale.

L'ACCUEIL DE LOISIRS COMME UN LIEU LUDIQUE

L'enfant, en arrivant, doit percevoir l'accueil de loisirs comme un espace de jeu, où des jouets, jeux, ateliers auxquels il a accès lui sont disponibles. Tout le milieu (espaces, matériel, règles, présence et interventions de l'adulte...) mis en place doit favoriser l'initiative, doit être stimulant. Pourquoi interdire ou limiter le droit de pratiquer spontanément une activité choisie par lui et pas forcément « programmée » par les adultes ? Les arguments apportés à cette réponse relèvent souvent du « confort » de l'adulte ou d'une rigidité des modes de fonctionnement, illégitime dès lors que l'enfant s'en trouve entravé dans sa faculté à prendre des initiatives.



Fiche d'inscription de l'année scolaire 20..... / 20.....

Commune de (ALSH)

Merci de remplir un dossier par enfant et par année.

Si les parents sont séparés, merci de compléter un dossier par parent.

1. L'ENFANT Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Garçon Fille Date de naissance : Ecole : Maternelle

Classe :

2. RESPONSABLE LÉGAL N°1 Lien de parenté.....

Nom : Prénom :

Adresse si différente de celle de l'enfant :

CP : Ville :

Tél port. Tél maison Tél prof

3. RESPONSABLE LÉGAL N°2 Lien de parenté.....

Nom : Prénom :

Adresse si différente de celle de l'enfant :

CP : Ville :

Tél port. Tél maison Tél prof

4. RÉSERVATION

Afin de vous donner accès aux réservations sur <https://portail-familles.ufcv.fr/nord-ouest>, merci de nous communiquer votre adresse e-mail (en majuscule)

5. INSCRIPTIONS : L'inscription de votre enfant à l'accueil de loisirs est valable à compter du jour où vous envoyez le dossier à l'UFCV jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour une inscription à l'accueil de loisirs ou en accueils périscolaire, vous devez verser un acompte de 39 euros pour un enfant ou de 43 euros pour deux enfants et plus (*Cet acompte inclus les frais de dossier soit : 9.50 euros pour un enfant ou de 13.60 euros pour deux enfants et plus*).

Le dossier ne sera valable que si tous les éléments sont renseignés.

6. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A VOTRE RÉGIME D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF, MSA, AUTRES...)

Caisse d'Allocations Familiales ou MSA ou autres régimes (à préciser) de :

Département :

N° d'allocataire :

Si votre enfant est bénéficiaire de l'AEEH (Allocation Education Enfant Handicapé), merci de cocher cette case

Afin de prendre en compte votre quotient familial pour la facturation, veuillez autoriser une personne de l'UFCV habilitée à consulter votre dossier CAF en cochant cette case ou joindre une attestation récente.

(Si vous ne fournissez pas ces informations, c'est le tarif du quotient le plus élevé qui sera appliqué pour vos factures)

7. FACTURES ET RÈGLEMENTS

- Par défaut, l'UFCV envoie les factures par e-mail. Merci de nous informer si vous souhaitez les recevoir en version papier. Les factures sont également disponibles sur le portail famille <https://portail-familles.ufcv.fr/nord-ouest>
- Moyens de règlements : chèques, virements, espèce (à la délégation), prélèvements, ANCV, CESH
- Si vous souhaitez régler par prélèvement bancaire : **Merci de joindre un RIB**
- Les attestations fiscales sont envoyées en avril ou mai de l'année scolaire en cours pour les enfants de moins de 6 ans.

8. AUTORISATIONS, DÉCLARATIONS ET SIGNATURES

- J'autorise mon enfant à participer aux différentes activités et sorties éventuelles organisées par les structures d'accueil.
- J'autorise la direction des accueils à prendre le cas échéant toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de mon enfant.
- J'ai pris connaissance des règlements intérieurs des accueils et je les accepte dans leur intégralité. Ils sont disponibles sur place au sein des accueils et sur le site internet de l'UFCV ou de la mairie
- Je m'engage à payer l'intégralité des frais liés à l'accueil de mon enfant à réception du relevé de frais, ainsi que tout frais médicaux avancés par l'Ufcv.
- Je m'engage à signaler tout changement de situation concernant les informations communiquées dans ce dossier, d'une part, et dans la fiche sanitaire, d'autre part.

Le dossier complet est à remettre au directeur ou à la directrice de l'accueil de loisirs concerné.

En cas de difficultés, vous pouvez aussi renvoyer le dossier complet (cette fiche d'inscription, la fiche sanitaire et les autorisations parentales) par e-mail sur animation.bz@ufcv.fr ou par voie postale à la délégation de Bretagne :

UFCV Bretagne – LE QUADRI – 47 avenue des Pays-Bas – 35 200 RENNES.

Date :

Signature du responsable légal :

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant l'accueil de l'enfant. Elle évite de vous démunir de son carnet de santé. Elle est à actualiser en fonction de l'état sanitaire de votre enfant.

1 L'ENFANT

Nom : Prénom : Date de Naissance:/...../..... Fille Garçon

2 RESPONSABLE DE L'ENFANT

Mère Père Autre : Nom : Prénom :

Adresse : CP : Ville :

Responsable 1 : Tél. port. : Tél. maison : Tél. prof :

Responsable 2 : Tél. port. : Tél. maison : Tél. prof :

Numéro de sécurité sociale :

Adresse de votre CPAM :

3 VACCINATIONS

Rappel : la vaccination est obligatoire (sauf contre-indication médicale reconnue) pour inscrire un enfant sur un accueil collectif de mineurs.

Ainsi, pour attester de la situation vaccinale de l'enfant, je joins obligatoirement à cette fiche sanitaire l'un des documents ci-dessous :

- Une copie du carnet de Santé (Cerfa N°12594*02 et N°12595*02).
 Un certificat médical attestant de la situation vaccinale.

4 RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'accueil de votre enfant pourrait-il entraîner des difficultés (traitement médical régulier, handicap, autres...)?

OUI NON

Si oui, merci de nous contacter pour définir un protocole adapté à votre enfant, lui permettant d'être accueilli en toute sécurité.

Votre enfant a-t'il déjà eu les maladies suivantes :

Rubéole :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Scarlatine :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Otite :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Rougeole :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Varicelle :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Angine :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Oreillons :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Coqueluche :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Rhumatisme articulaire aigu :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		

Votre enfant a-t'il des allergies ?

Asthme OUI NON
 Médicamenteuses OUI NON
 Alimentaires OUI NON

Si autre, préciser ci-contre :

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication le signaler) :

Indiquez ci-après : les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....

5 RECOMMANDATIONS UTILES DES RESPONSABLES LÉGAUX

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... précisez :

.....
 Si votre enfant est malade sur l'une des périodes d'accueil, merci de nous joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Fait à : Nom du signataire : Signature :

Le :

1 L'ENFANT

 Nom: Prénom: Date de naissance:/...../..... Fille Garçon

2 RESPONSABLES LÉGAUX

 Nom: Prénom : Mère Père Autre, précisez :

 Nom: Prénom : Mère Père Autre, précisez :

3 DROIT À L'IMAGE

J'autorise l'Ufcv à utiliser l'image de mon enfant, dans tout support de communication (site internet Ufcv, site de la collectivité, brochures, vidéos, support audio, journaux, blog famille, activités du centre, photographie, newsletter) pour une durée indéterminée et à des fins non commerciales en France.

 Oui Non
4 AUTORISATION DE SORTIE

- En tant que responsable légal, j'autorise mon enfant à sortir seul du centre Oui Non
- En tant que responsable légal, j'autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant aux heures de départ de l'accueil. Ces dernières devront se munir d'une preuve d'identité, ce sans quoi l'enfant ne pourrait pas quitter l'accueil. L'autorisation est valable de la date de signature jusqu'au 31 août de l'année scolaire en cours, sauf si j'indique une date de fin en quatrième colonne du tableau.

NOM	PRÉNOM	Lien avec l'enfant	Numéro de téléphone	Date de validité si inférieur à l'année scolaire

5 AUTORISATION DE TRANSPORTS

 Autorise(nt) l'équipe de l'accueil de loisirs à transporter mon enfant dans le cadre des activités organisées par l'Accueil de Loisirs : Oui Non

J'ai pris connaissance que selon la distance, la durée et le type de l'activité, différents moyens de transport peuvent être utilisés (Minibus, Bus de ligne, Car de tourisme, etc...)

L'UFCV atteste que le moyen de transport utilisé fera l'objet de vérification sur l'état du véhicule, sur l'aptitude du conducteur à prendre la route, qu'une assurance spécifique concernant le transport d'enfant est souscrite et de la présence d'un dispositif de sécurité adapté à l'enfant (rehausseur) afin de respecter la réglementation spécifique liée aux Accueils Collectifs de Mineurs.

Fait à :

Nom du signataire :

Signature :

Le :